

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 14 AVRIL 2016 N° 65



LE BONHOMME SAMEDI 30 AVRIL
OPERATION HAUT-RHIN PROPRE

Rendez vous devant LA MAIRIE à 13 h 30
Sacs et gants seront mis à votre disposition
Merci de votre participation

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016 ; ainsi les taux restent identiques à ceux de 2015, soit : TH = 9,13 % ; TFB = 12,86 % ; TFNB = 44,88 % .

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La préparation budgétaire de la commission compétente, pour ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, a permis de constater que l'équilibre n'a pas été trouvé.

C'est pourquoi, il est nécessaire de demander un effort financier aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement. Mais cela ne suffira pas. Afin d'éviter exagérément une augmentation des tarifs, une subvention exceptionnelle du budget général doit être versée au budget de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, pour réaliser des travaux de raccordement au réseau d'assainissement de l'immeuble sis vieille route au n° 5, un emprunt devra être contracté.

Ainsi, après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter (à compter du 1^{er} juillet 2016) le prix de l'eau et de la taxe d'assainissement ainsi que le prix de location du compteur d'eau.

→ Le prix du m³ d'eau, taxes incluses, est donc le suivant, **à partir du 1^{er} juillet 2016** :

* EAU :	1,20 € (1,10 au 1.7.2015);
* TAXE D'ASSAINISSEMENT :	1,095 € (0,995 au 1.7.2015)
* REDEVANCE ANTIPOLLUTION :	0,35 euro (0,363 en 2015) ;
* REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX :	0,233 € (0,274 en 2015) ;
* COMPTEUR EAU SEMESTRIEL :	7 € (4,57 en 2015)

PRIX DU KW – VENTE DE CHALEUR (chaufferie communale)

Pour l'instant, il y a suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses.

Aussi, le conseil municipal décide de maintenir le prix de la vente de chaleur.

TRAVAUX et ACHATS D'INVESTISSEMENT -- ANNEE 2016

Le conseil municipal décide d'inscrire aux budgets 2016 les différents travaux et acquisitions cités dans les tableaux ci-après :

BUDGET – EAU / ASSAINISSEMENT (hors restes à réaliser)	H.T.
EXTENSION DU RESEAU D ASSAINISSEMENT (raccordement de l'habitation sis au 5 vieille route)	25.000

BUDGET – CHAUFFERIE
NEANT

BUDGET GENERAL (hors restes à réaliser)		
Imputations budgétaires	Libellés dépenses	Montants TTC en euros
2128	Reliquat de facture à Berest : square	140
21318	Rénovation intérieure de la salle des fêtes	174.900
2138	Installation de 4 abribus + de 3 mains courantes	29.442
2151	Voirie forestière - Chemin des Gardes	19.000
2151	Mur de soutènement - chemin des roches	12.474
21534	Modernisation du réseau d'éclairage public (1 ^{ère} tranche)	25.000
2158	Matériel et outillage techniques	10.000
2183	Ordinateur école maternelle	729
2183	Ordinateurs école primaire (2 fixes et 1 portable)	2.000
2184	12 tables et 72 chaises pour la Salle des Fêtes	7.337
2188	Micro pour la salle des fêtes	860
2188	Matériels pour la salle des fêtes (lessiveuse + rangement des couverts + bacs à lave-vaisselle avec chariot)	5.000
2031	Etude par un bureau : projet relatif au bâtiment de l'ancienne poste et de la place de la salle des fêtes	10.000
2151	Chemin du Haycot	12.408

A noter : avant de procéder à la réalisation des travaux concernant le chemin du Haycot, M Million Jean Claude conseiller municipal rappelle que le chemin du Haycot est très pentu et qu'il débouche au Col, sur la route départementale qui mène à Sainte Marie aux Mines. Si ce chemin est revêtu d'enrobés, il sera extrêmement glissant dès qu'il gèle un peu : → ainsi, pour des raisons de sécurité, il suggère de réaliser l'accès par un autre chemin déjà existant. La question sera traitée avec la commune de Sainte Marie aux Mines car le chemin passe sur leur ban communal.

SUBVENTION : demande de la Fondation du Patrimoine pour 2016

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 euros pour l'année 2016 et délibèrera chaque année pour décider du versement ou non d'une aide financière à cet organisme.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015 (M14 + M49 + M4)

Le conseil municipal vote et accepte à l'unanimité les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

I) COMPTE ADMINISTRATIF - M 14 -

a- En investissement	Ecritures réalisées avec le Solde N-1
Dépenses	534.957,83 euros
Recettes	336.179,17 euros
Résultat déficitaire	198.778,66 Euros

b- En fonctionnement	Ecritures réalisées avec le Solde N-1
Dépense	904.981,04 euros
Recettes	1.626.431,44 euros
Résultat excédentaire	721.450,40 Euros

Le conseil municipal décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2015 au BP 2016 et décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2015 au BP 2016.

II) COMPTE ADMINISTRATIF de L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT - M 49

a- En investissement y compris le solde de N-1

Dépenses	16.057,91 euros
Recettes	13.416,- euros
Résultat déficitaire	2.641,91 euros

b- En fonctionnement y compris le solde de N-1

Dépenses	90.557,22 euros
Recettes	93.199,15 euros
Résultat excédentaire	2.641,93 euros

Le conseil municipal décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2015 au BP 2016 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2015 au BP 2016.

III) COMPTE ADMINISTRATIF de la REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME (R.M.B.) - M 4

a- En investissement

Dépenses	17.560,51 euros
Recettes	29.687,38 euros
Résultat excédentaire	12.126,87 euros

b- En fonctionnement

Dépenses	65.045,97 euros
Recettes	73.955,26 euros
Résultat excédentaire	8.909,29 euros

Le conseil municipal décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2015 de la régie municipale du Bonhomme au budget primitif de 2016.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (M14 + M49 + M4)

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs de l'exercice 2016 au niveau des chapitres tant en sections d'investissement qu'en sections de fonctionnement et précise que les budgets de l'exercice 2016 ont été établis en conformité avec la nomenclature M14 - M49 et M4, classement par nature.

BUDGET GENERAL - M14-

Voté en équilibre en section d'investissement et en suréquilibre en section de fonctionnement :

- a- Fonctionnement - voté en suréquilibre de 292.593 euros- :
Dépenses : 1.221.598,- euros ----- Recettes : 1.514.191 euro
- b- Investissement – voté en équilibre :
Dépenses et recettes : 609.904 euros

Le conseil municipal actuel laisse un suréquilibre de 292.593 euros disponible pour les travaux futurs de la place de la salle des fêtes (prévision de 2017).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M49 -

- a- Investissement – voté en équilibre :
Dépenses et Recettes : 37.260 euros

- b- Fonctionnement – voté en suréquilibre de 2.743 euros :
Dépenses : 91.743 euros
recettes : 94.486 euros

BUDGET DE LA R.M.B. – REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME – M4 -

Voté en suréquilibre en sections d'investissement et de fonctionnement :

- a) Investissement – voté en suréquilibre de 12.687 euros :
Dépenses : 17.775 euros Recettes : 30.462 euros

- b) Fonctionnement voté en suréquilibre de 8.093 euros :
Dépenses : 67.612 euros Recettes : 75.705 euros

Le conseil municipal laisse le budget en suréquilibre pour des travaux futurs sur la chaudière.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT RHIN - Révision des statuts et adhésion de la communauté de communes de la vallée de villé

A°) Révision des statuts

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016 et demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

B°) Adhésion de la communauté de communes de la vallée de villé

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Conseil municipal décide d'attribuer (avec trois voix contre, trois abstentions et sept voix pour) à Monsieur Rémi PIQUET-PASQUET, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

ANNULATION D'UNE CONCESSION DE SOURCE

Le conseil municipal accepte de résilier la concession de source de M. Philippe BARADEL au 1.1.2016 et décide d'annuler le titre de recette (titre n° 19 - bord n° 1) émis à son encontre de 60 € .

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS (dont D.I.A. et contrat d'entretien)

A°) Déclaration d'intention d'aliéner

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé une déclaration d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; l'immeuble, en cours de transaction, ne sera pas préempté.

B°) Contrat d'entretien - chaufferies communales

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal que le contrat d'entretien des chaufferies communales a été signé avec la société Stihlé, pour une durée de 3 années.

C°) Assemblée Générale - Club Vosgien

Sur le secteur de Lapoutroie - Fréland - Le Bonhomme, existent 186 km de sentiers et chemins balisés.

Il y a possibilité d'organiser des visites guidées de la tête de Faux pour les écoles du village. Ainsi, Roger Claudepierre peut être contacté.

Il est prévu : - une rénovation et un fléchage du sentier des muletiers qui va de Fréland à Ste Marie aux Mines - une réinstallation du four - une rénovation du patrimoine de l'époque - un dépliant avec les tracés des chemins.

D°) Assemblée Générale - Comité des Fêtes

La date des Traditions Paysannes a été fixée au 7 août 2016.

Cette année, ce sera le 35^{ème} anniversaire.

125 personnes dynamiques sont mobilisées pour l'organisation de cet événement.

Au cours de la manifestation du 7 août prochain, une personne de Labaroche se propose de sculpter une statue de 2,50 / 3,00 mètres de haut sur 80 cm de diamètre, dans du bois du Bonhomme : les idées sont attendues.

E°) Travaux dans la salle des fêtes

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 : PLATRERIE - FAUX PLAFOND

Cilia SAS - Marckolsheim - 19.994,15 HT

Lot 2 : MENUISERIE BOIS - CLOISONS MOBILES

Création Bois - Volgelsheim - 33.262,74 HT

Lot 3 : SOLS SOUPLES

Multisols - Colmar - 4.006,10 HT

Lot 4 : PEINTURE

Kalkan Peinture - Ingersheim - 6.526,40 HT

Lot 5 : ELECTRICITE

Elec 2M - Kaysersberg - 26.227,93 HT

Lot 6 : CHAUFFAGE - SANITAIRE

Lambolez - Le Bonhomme - 20.671,56 HT

Lot 7 : AMENAGEMENT OFFICE - BAR

MEA - Westhouse - 8.017,90 HT

Lot 8 : STORES EXTERIEURS

Inter'stores - Richwiller - 4.166,67 HT

F°) CONSEIL D'ECOLE

La prochaine réunion du conseil d'école a lieu le vendredi 22 avril 2016 à 17 heures.

G°) PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal se tient le vendredi 6 mai 2016 - 20 heures.

INFORMATIONS COMMUNALES

PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le samedi 21 mai 2016 de 10H à 11H30. (Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront).

REGLEMENTATION SUR LES EPANDAGES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES SUR LES CULTURES DE VIGNES ET ARBORICOLES, A PROXIMITE DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET DES PERSONNES VULNERABLES

Les épandages de produits phytopharmaceutiques (article L253-1 du code rural de la pêche maritime) sont interdits sur les cultures de vignes, à une distance inférieure à 20 mètres et sur les cultures arboricoles, à une distance inférieure à 50 mètres :

- Des lieux et établissements mentionnés au 1° de l'article L253-7-1 de code rural et de la pêche maritime (établissements scolaires, haltes garderies, crèches) une heure avant et une heure après l'ouverture et la fermeture de ces établissements et pendant toute la durée d'ouverture et de fréquentation
- Des installations sportives ainsi que des zones de rassemblement du grand public, une heure avant et une heure après l'ouverture et la fermeture de ces lieux et pendant toute la durée d'ouverture ou de fréquentation.

En l'absence d'horaires d'ouverture définis, il appartient à l'exploitant agricole de prendre toutes les précautions utiles pour s'assurer avant tout épandage de l'absence de présences dans les lieux.

Ces interdictions s'appliquent dans toutes les communes du Haut-Rhin, pour les épandages effectués par des moyens mécaniques.

Toutes dispositions doivent être prises par l'exploitant agricole en cas d'épandage desdits produits pour éviter leur entrainement en dehors de la parcelle traitée, notamment pour ce qui concerne les matériels utilisés et le mode d'utilisation, ainsi que la prise en compte des conditions météorologiques.

Les mesures de précaution précitées à l'alinéa précédent s'appliquent également pour les épandages réalisés à proximité des établissements mentionnés au 2° de l'article L253-7-1 (centres hospitaliers, établissements de santé privés, maison de santé et établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées, adultes handicapés etc.).

Conformément à l'arrêté ministériel du 10 mars 2016, peuvent ainsi être utilisés à proximité des lieux mentionnés aux articles précédent, les produits phytopharmaceutiques dont l'étiquette comporte exclusivement une ou plusieurs des phrases de risques suivants : R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57, R58, R59 ou une ou plusieurs mentions de danger suivants : H400, H410, H411, H412, H413, EUH059.

PRESTATIONS DES POMPIERS - INTERVENTIONS PAYANTES - RAPPEL

Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 07/11/2014, de facturer aux particuliers les interventions suivantes des sapeurs pompiers du Bonhomme :

INTERVENTIONS PAYANTES	COUTS EN EUROS
Vider une cave : Si intervention du fait du propriétaire (cas exceptionnel non facturé si intervention due aux intempéries)	40
Ascenseur bloqué	Gratuit
Capture d'animal errant ou divaguant	50
Animaux blessés : si identifiés	35
Destruction des nids de guêpes, frelons	35
Nettoyage chaussée : pas payant si intempérie, mais si lié à un usager	50
Déclenchement intempestive de l'alarme incendie	50
Balisage voie publique, si privé	50

NOCES D'OR DES EPOUX MAIRE

Agnès est née le 20 novembre 1943 à Fréland, dans la famille de Félix Ancel et Marie Voinson. Elle est la 3^{ème} d'une fratrie de 5 enfants. Après une scolarité à l'école de Fréland tenue par des soeurs, elle a suivi les cours de l'école ménagère de Mulhouse. Elle a ensuite été employée de maison jusqu'à 23 ans, puis a gardé des enfants à son domicile tout en s'occupant avec passion de son jardin.

Denis Maire est né le 15 août 1938 à Faurupt dans la ferme de Désiré Maire et Hélène Bresson. Il est le 3^{ème} d'une grande famille de 12 enfants. Après sa scolarité à l'école du Bonhomme, à l'âge de 14 ans, il a participé à la vie de la ferme familiale tout en apprenant le métier de bûcheron. Il a effectué son service militaire en Algérie de 1958 à 1960. Il a ensuite travaillé comme charpentier dans l'entreprise Rinaldi, puis comme couvreur dans l'entreprise Gullon du Bonhomme. En 1968, il reprend cette entreprise de couverture avec son frère Gilbert, récemment décédé, et exercera son métier jusqu'à sa retraite en 1998. Denis a fait partie de la musique de Lapoutroie comme alto, des sapeurs pompiers, de l'amicale des donneurs de sang et des Joyeux Montagnards avec son épouse.

Agnès et Denis se sont mariés à la mairie de Fréland le 9 avril 1966 et à l'église le 11 avril : c'est le curé Heitzmann d'Ammerschwihr qui a célébré la messe de mariage.

Agnès et Denis ont eu le bonheur d'avoir deux filles Estelle et Isabelle et trois petits enfants.

Ils se rappellent de la haie d'honneur des pompiers avec chacun une lance à la sortie de l'église et du grand repas chaleureux à la ferme de Faurupt.



Agnès et Denis Maire ont eu la joie de fêter leurs cinquante ans de vie commune le 9 avril. A cette occasion, ils ont accueilli une sympathique délégation du village dans leur maison de l'impasse des Belles Fourrières. Jean François Bottinelli, maire du Bonhomme, accompagné des représentants des Joyeux Montagnards ont apporté qui un panier garni de produits locaux, qui un arrangement floral et des félicitations.

ASSEMBLEE GENERALE DES JOYEUX MONTAGNARDS

C'est le dimanche 03 avril à l'hôtel de la Poste , que s'est tenue l'assemblée générale du club des Joyeux Montagnards, en présence de Jean-François Bottinelli, Maire de la commune.

Le Président Robert Claudepierre a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à la quarantaine de participants et a demandé une minute de silence pour les amis défunts ainsi que pour toutes les victimes des attentats de Paris et de Bruxelles.

La secrétaire Margueritte Rietsch a rappelé que l'association compte 52 membres et serait ravie d'en accueillir de nouveaux. Elle a retracé les événements qui ont rythmé la vie du club en 2015 : la galette des rois, le carnaval, les assemblées avec les Aînés Ruraux, le succès du loto, la sortie à Kirwiller et la fête de Noël. Elle a rappelé que toutes les semaines, les Joyeux Montagnards se retrouvent le lundi après-midi dans leur local pour jouer aux cartes ou à d'autres jeux de sociétés.

Le trésorier Michel Abgrall, a fait le bilan des comptes et demandé quitus après la révision des commissaires aux comptes Franceline Guillemain et Jean-Marie Roessleringer.

Après la démission de l'actuel président Robert Claudepierre et la nomination de deux nouveaux membres, le comité s'est retiré pour élire à l'unanimité son nouveau président : Roger Bleu ancien maire du Bonhomme.

Le nouveau président a rendu hommage à son prédécesseur, lui a signifié son titre de président d'honneur et a annoncé son intention d'étoffer les manifestations du club. Les membres du comité ont offert à Robert le livre de Gilbert Michel, Le Welche tel qu'en lui même, en remerciement de son implication dans la bonne marche de l'association.



De gauche à droite : Michel Abgrall (trésorier), Robert Claudepierre (Président d'honneur)
Roger Bleu (nouveau président) Marguerite Rietsch (secrétaire)

INFORMATIONS DIVERSES

MENU FETE DES MERES A LA TETE DES FAUX

Porchetta tiède avec mélange de salades

Copeaux de parmesan et miettes d'artichaut

Escalope de veau au vin blanc d'Italie sur lit d'asperges accompagné de pommes de terre au four

Désert de la « Mamma »

Limoncello au citron

Prix 25€

Hors boissons

Une rose offerte à chaque maman

VIDE MAISON AVANT VENTE

A BERGHEIM 7 rue de Bergweg

(meublier, vaisselle, vêtements et accessoires, objets de décoration et divers...)



TOUTE LA JOURNEE

LE JEUDI 5 MAI 2016 (jour de l'ascension)

De 9 heures à 16 heures

Prendre la route en direction de Thannenkirch et tourner dans la première rue à droite, ensuite dernière maison située à gauche en haut de la rue

OPERATION JARDINAGE AVEC LES RESTOS DU CŒUR D'ORBÉY

L'association *Pas à Pas, vallée de la Weiss en Transition* et Les Restos du Coeur d'Orbey travaillent main dans la main pour permettre à des familles de jardiner à Lapoutroie et Orbey. Notre projet avance et nous avons besoin de vous !

Pour que les travaux de jardinage puissent débuter, nous recherchons des outils (prêtés ou donnés), des semences et des replants.

Liste des outils : pelles, fourche-bêches, bêches, râteaux, seaux, houes, binettes, grelinette, gants de jardinage, arrosoirs, brouettes.

Il sera pris le plus grand soin de ces outils.

Vous pouvez les déposer aux Restos du Coeur à Orbey (sous-sol du bâtiment de la mairie):

mercredi 8h30 - 9h30

jeudi 8h30 - 10h

Si ces créneaux ne vous conviennent pas, vous pouvez contacter Salima salamsalima1@yahoo.fr (Lapoutroie) ou Jean henry.jea@orange.fr (Orbey)

Nous vous remercions par avance pour votre aide et votre générosité.

QUELQUES CONSEILS



RAPPEL POUR TOUS LES GITES : ORDURES MENAGERES

Il est rappelé que les propriétaires des gites doivent mettre à disposition des vacanciers, des sacs d'ordures ménagères rouges afin que ceux-ci puissent les jeter dans les conteneurs appropriés.

Il est aussi demandé également que tous les loueurs de gîtes, informent les vacanciers sur l'existence d'un point Tri sur la place de la salle des fêtes.

BIODECHET

Déposer tous ses biodéchets en déchetterie.

Les trois déchèteries de la vallée disposent de bacs à biodéchets. Comme ces bacs sont destinés à l'usine de méthanisation de Ribeaupillé, il est possible d'y déposer tous ses biodéchets y compris ceux que l'on ne peut pas mettre dans un composteur de jardin : reste de viande (os compris), de poisson, de crustacés.....

Se renseigner auprès des agents de déchetterie.

JEUNES LYCEENS ETRANGERS, BRESILIENS ET ALLEMANDS, CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Clara, Brésilienne de 17 ans aime le sport et la musique. Elle rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux

Christiane Leboube, 67, Rue Maurice Lemaire

88490 COLROY-La-GRANDE

Tél : 06 72 82 45 36, adresse e-mail :c_leboube@hotmail.com

Bureau Coordinateur CEI : 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32

**« DELTA REVIE HAUT RHIN »
ACTEUR HISTORIQUE DE LA TÉLÉALARME 68**



Parc des Collines - Melpark 1
40 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 33 17 40 - Fax 03 89 33 17 41
Email : deltarevie@orange.fr
Site internet : <http://www.deltarevie68.fr>

Née en septembre 1978, l'Association DELTA REVIE Haut-Rhin est sans conteste la pionnière de la téléalarme dans le département du Haut Rhin. Sans équivalent dans le créneau de la téléassistance de proximité, elle bénéficie aux origines d'une situation de quasi-monopole, qui lui permet de dénombrier à ce jour plus de 2.500 abonnés. Son implantation locale très forte, sa pratique du terrain, son déploiement au rythme des évolutions

techniques, lui ont permis d'acquérir une expérience unique et une compétence hors-pair qui lui confèrent une place particulière dans la grande famille actuelle des opérateurs du marché, ainsi qu'un rôle de conseil. C'est ce qui lui a valu la reconnaissance d' «ASSOCIATION DECLAREE DE SERVICES A LA PERSONNE».

DELTA REVIE Haut Rhin, fidèle aux engagements de ses créateurs et à ses fondamentaux de dévouement de générosité, a lié son sort à la sécurisation des personnes âgées, isolées et/ou fragilisées par le handicap. C'est une association de droit local sans but lucratif, dont le fonctionnement repose exclusivement sur le principe du bénévolat. Plus de trente-cinq bénévoles y donnent généreusement de leur temps -plusieurs milliers d'heures de travail annuellement- de leurs talents et de leurs compétences afin d'animer le réseau. Cette absence de charges salariales et l'abondement des subventions accordées par les Mairies permettent à DELTA REVIE Haut Rhin de pratiquer des tarifs de location particulièrement attractifs, puisque les allègements de gestion sont intégralement répercutés sur les barèmes pratiqués.



Autre particularité sans précédent ni équivalent au plan national: les abonnés de DELTA REVIE



Haut-Rhin sont directement connectés au SAMU 68. Ce partenariat quasi exclusif avec le Centre 15 du GHRMSA a fait l'objet d'une convention signée en son temps avec l'Hôpital Emile MULLER. La bonne connexion des abonnés est vérifiée régulièrement par des tests automatiques de contrôle. En outre, l'Association comporte un service de suites, l'équipe du centre d'appels: des opératrices bénévoles y procèdent à un appel téléphonique, individuel et périodique, de chacun des abonnés, pour s'assurer de la bonne marche de leur émetteur portatif, le fameux «bip-bip» porté au coup ou en bracelet. A cette occasion, c'est un véritable test en grandeur nature qui est effectué, en liaison avec la personne connectée. On ne badine pas avec la sécurité. C'est aussi l'occasion d'échanger quelques mots de cordialité avec chacune et chacun.

Une équipe de techniciens, forte d'une forte douzaine d'intervenants bénévoles, prend en charge la partie technique du dispositif: paramétrage et mise en route des appareils en atelier, installation au

domicile des abonnés, réparation et révisions régulières des transmetteurs, dépannages d'urgence dans tout le département du Haut-Rhin.

Aucun appel de détresse ne ressemble à un autre, voilà pourquoi DELTA REVIE Haut-Rhin a mis au point, en étroite concertation avec ses partenaires, un protocole rigoureux de suivi des alarmes entrantes, intégralement informatisé. Cette procédure a recours prioritairement à des relais de voisinage, parce qu'il ne peut être question d'envoyer d'emblée un véhicule sanitaire sans savoir pourquoi un abonné appelle. Toutefois les ambulanciers restent sur le qui-vive pour intervenir rapidement si le SAMU le juge utile. L'installation de l'appareil de téléalarme est totalement gratuite, rien n'est dû pour sa mise en route, ni pour son entretien, ni pour son remplacement éventuel, sauf détérioration ou usage abusif. Tous les frais sont inclus dans un abonnement fixe et ces prestations ouvrent droit à réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre des «SAP», services à la personne. En outre, les locations pratiquées tiennent compte du niveau des revenus des abonnés, selon le principe de la péréquation.

L'association DELTA REVIE Haut-Rhin procède régulièrement au renouvellement de ses appareils dans un environnement technique qui progresse de plus en plus rapidement et auquel il lui faut s'adapter. Elle est loin la connexion, simpliste et unique, au réseau téléphonique commuté des années 70! Ainsi, la nouvelle génération d'appareils est susceptible de s'affranchir totalement de toute liaison filaire, grâce au GPRS. Il s'agit là d'une mutation électronique considérable mais qui n'est qu'un nouveau palier vers d'autres métamorphoses auxquelles il faudra s'ajuster.

De nombreux établissements d'hébergement ainsi que plusieurs services d'aide à la personne et de maintien à domicile des personnes âgées font confiance à DELTA REVIE Haut Rhin: c'est à ce titre qu'ont été signées entre eux des conventions de partenariat personnalisées.

Pour autant, l'horizon de l'Association ne se borne pas aux limites du département, puisqu'elle a intégré une fédération nationale, l'ANTP, l'Association Nationale pour la Téléassistance de Proximité, une structure forte de plus de 30.000 abonnés au plan national. L'objectif de cette fédération naissante est le regroupement des bonnes volontés, la réflexion commune, la mutualisation des moyens et la moralisation du marché face à certaines pratiques cavalières du secteur marchand concurrentiel.

Afin d'assurer la relève, l'Association recrute des bénévoles, notamment pour ses services-supports: comptabilité et secrétariat.

Ses portes restent grand ouvertes à tous ceux qui veulent coopérer à cette belle œuvre. Avis aux bonnes volontés...

Pour contacter DELTA REVIE Haut-Rhin, se renseigner ou pour télécharger des imprimés de demande, un site web a été créé: «www.deltarevie68.fr»

Mise en garde: Méfiez-vous des démarcheurs, en effet l'Association DELTA REVIE ne pratique pas le porte-à-porte et les seuls bénévoles autorisés à intervenir à domicile -en principe les techniciens- sont dotés d'une carte d'accréditation en cours de validité.